

CONSULTATION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CHARGES

Diagnostic territorial alimentaire et élaboration du plan d'action pluriannuel

Projet Alimentaire Territorial « ECOPANC – La Maison de la Biodiversité Alimentaire »

VERSION FINALE • OCTOBRE 2026

Élément	Référence
Maître d'ouvrage	Association des Producteurs de l'Ouest Guyanais (APOGU)
Territoire principal	Saint-Laurent-du-Maroni et liens fonctionnels avec l'Ouest guyanais
Objet	Diagnostic partagé, cartographie des acteurs/flux, concertation, stratégie et plan d'action 2029–2034
Durée de la mission	24 mois : novembre 2026 à octobre 2028 (sous réserve de notification et d'éligibilité du démarrage)
Remise finale	Au plus tard le 31 octobre 2028
Règlement financier	Paielements échelonnés ; solde prévisionnel en 2029 selon les stipulations contractuelles et les délais applicables
Date limite des offres	25 octobre 2026 à 23 h 59, heure de Guyane
Réception des offres	contact@apogu.fr – à confirmer par l'APOGU avant publication

Document de consultation

Le présent document fixe un périmètre et des exigences communs afin que les candidats puissent produire des propositions techniques et financières comparables. Le titulaire est sélectionné au regard de la qualité de son organisation, de sa capacité de terrain, de la robustesse de sa méthode, de ses compétences et de son prix, sur des critères objectifs et publiés.

Sommaire

1. Maîtrise d'ouvrage et cadre contractuel
 2. Contexte et finalités du PAT
 3. Objet et objectifs de la prestation
 4. Périmètre et acteurs à associer
 5. Contenu détaillé de la mission (7 phases)
 6. Méthodologie et exigences transversales
 7. Gouvernance et suivi
 8. Livrables contractuels
 9. Calendrier de réalisation (novembre 2026 – octobre 2028)
 10. Compétences et moyens attendus
 11. Présentation et remise des offres
 12. Critères de sélection et méthode de notation
 13. Conditions d'exécution et modalités financières
 14. Égalité d'information et prévention des conflits d'intérêts
- Annexe 1. Plan minimal du diagnostic
- Annexe 2. Trame de fiche-action
- Annexe 3. Cadre de décomposition financière

1. Maîtrise d'ouvrage et cadre contractuel

1.1 Maître d'ouvrage

Association des Producteurs de l'Ouest Guyanais (APOGU) – Chez NADING Marlon, 62 avenue Paul Castaing, 97320 Saint-Laurent-du-Maroni. SIRET : 838 166 031 00016.

L'APOGU porte le PAT « ECOPANC – La Maison de la Biodiversité Alimentaire » et conserve la responsabilité des décisions stratégiques, de la validation des livrables, des engagements financiers et du choix du prestataire.

1.2 Cadre institutionnel et contraintes de calendrier

Le PAT dispose d'une reconnaissance de niveau 1 et fait l'objet d'une convention avec l'État. Celle-ci prévoit une phase de diagnostic et de construction du programme d'actions de décembre 2026 à février 2029. Pour anticiper les travaux et maîtriser le calendrier et la trésorerie, l'APOGU retient une mission opérationnelle sur 24 mois, de novembre 2026 à octobre 2028, sous réserve de vérifier auprès du financeur la compatibilité et l'éligibilité des travaux préparatoires réalisés en novembre 2026.

Les dépenses entrant dans le champ de la convention doivent être engagées au plus tard le 31 décembre 2026. Le rapport technique et financier intermédiaire du porteur est attendu au plus tard le 31 août 2028 ; les rapports finaux au plus tard le 31 août 2029. La convention prévoit le versement du solde de la subvention de l'État en 2029 après acceptation des rapports finaux. Les versements de l'État à l'APOGU et les paiements contractuels de l'APOGU au prestataire sont deux échéanciers distincts.

2. Contexte et finalités du PAT ECOPANC

Le territoire de Saint-Laurent-du-Maroni fait face à des enjeux croisés de croissance démographique, de précarité alimentaire, d'accessibilité économique et physique à une alimentation diversifiée, de dépendance envers les approvisionnements extérieurs et de structuration des filières agricoles locales. Le PAT doit favoriser une alimentation locale, accessible et adaptée à la diversité culturelle du territoire.

La valorisation des Plantes Alimentaires Non Conventionnelles (PANC) est l'un des leviers du projet, en lien avec l'agroécologie, la diversification des productions, la transformation, les circuits courts et les pratiques culinaires locales.

- PRODUIRE – développer les PANC et les pratiques agroécologiques dans les petites exploitations ;
- TRANSFORMER ET VENDRE – améliorer les débouchés, les activités de transformation et de commercialisation locales ;
- CONSOMMER – accompagner les habitudes alimentaires, l'éducation et l'accès à l'alimentation, y compris en restauration collective.

Finalité Fournir un diagnostic partagé du système alimentaire et un plan d'action 2029–2034 priorisé, chiffré, suivi par des indicateurs et utilisable pour la mobilisation de partenaires et financeurs.

3. Objet de la prestation

La mission comporte deux volets indissociables : (i) un diagnostic territorial alimentaire fondé sur des données documentaires, statistiques, spatiales et qualitatives ; (ii) la construction concertée d'une vision et d'un plan d'action pluriannuel opérationnel. Elle comprend l'appui à la mobilisation des acteurs, l'analyse des interdépendances du système alimentaire, la hiérarchisation des enjeux et le chiffrage indicatif des actions.

4. Périmètre territorial et acteurs à associer

Le périmètre principal est la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Les relations agricoles, logistiques et commerciales avec le bassin de l'Ouest guyanais et les flux extérieurs seront étudiés dans la mesure nécessaire à la compréhension du système alimentaire communal.

- Producteurs, organisations agricoles, porteurs de projets et collectifs ;
- Transformateurs, artisans, commerçants, marchés, circuits courts, distributeurs et restaurateurs ;
- Restauration collective, services de santé et d'éducation ;
- Acteurs de la solidarité, de l'aide alimentaire et de l'insertion ;
- Habitants, consommateurs, associations de quartier, structures de jeunesse et représentants de la diversité socioculturelle ;

- Collectivités, services de l'État, partenaires techniques et financiers du PAT.

5. Contenu détaillé de la mission

5.1 Phase 1 – Cadrage et protocole

Préparer et animer la réunion de lancement ; examiner les ressources déjà disponibles ; préciser questions d'étude, échantillon, stratégie de mobilisation, plan de collecte, protocole de cartographie, risques, organisation des restitutions et jalons. Remettre la note de cadrage et les outils d'enquête à valider avant le terrain.

5.2 Phase 2 – État des lieux agricole et alimentaire

Caractériser l'offre et la demande alimentaires en croisant les sources existantes et l'enquête de terrain. Les analyses traiteront au minimum :

- Exploitations, productions et saisonnalité ; accès au foncier, à l'eau, aux intrants, à la main-d'œuvre et aux services ;
- Place actuelle et potentiel des PANC dans la production, la transformation et la consommation ;
- Capacités existantes de transformation, de stockage, de distribution et de logistique ;
- Marchés, circuits courts, pratiques de vente, approvisionnement et restauration commerciale/collective ;
- Pratiques alimentaires, dimensions culturelles et acceptabilité des produits locaux et des PANC ;
- Précarité alimentaire, accessibilité et dispositifs de solidarité ;
- Pertes, gaspillage, biodéchets et opportunités d'économie circulaire ;
- Coopérations, projets structurants et besoins d'animation territoriale.

5.3 Phase 3 – Cartographie des acteurs et des flux

Établir une cartographie géographique et fonctionnelle des acteurs, équipements, principaux circuits d'approvisionnement, de transformation, de distribution et de consommation. Identifier les points de rupture, la dépendance extérieure et les besoins de mutualisation. Fournir des cartes adaptées au rapport et un atlas ainsi que des couches SIG réutilisables (de préférence .gpkg avec métadonnées), à un niveau de détail compatible avec la protection des données personnelles.

5.4 Phase 4 – Besoins, attentes, contraintes et leviers

Proposer un dispositif d'enquêtes proportionné et argumenté. À titre indicatif, une trentaine d'entretiens semi-directifs constitue une base de discussion, sans être un seuil d'éligibilité. Prévoir au minimum un dispositif adapté de participation des habitants. Décrire le recrutement des répondants, les modalités d'animation de terrain et les adaptations pertinentes aux obstacles linguistiques, administratifs, culturels, économiques et logistiques. Produire une synthèse SWOT et les attentes croisées par maillon.

5.5 Phase 5 – Diagnostic partagé et hiérarchisation

Consolider les constats, qualifier les incertitudes et restituer les résultats aux partenaires. Proposer une grille de priorisation explicite : impact, urgence, faisabilité, effort/coût, effet structurant, équité, contribution à la résilience et capacité de portage des acteurs. Mettre à disposition une version exploitable pour le rapport intermédiaire de l'APOGU avant août 2028.

5.6 Phase 6 – Co-construction du plan d'action 2029–2034

Construire avec les acteurs une vision, des objectifs et un portefeuille d'actions compatibles avec la reconnaissance PAT et la phase opérationnelle envisagée. Organiser au minimum trois ateliers de co-construction couvrant les grands axes du PAT. Chaque fiche-action précisera : justification, périmètre, responsable pressenti, partenaires, bénéficiaires, prérequis, calendrier, budget indicatif, sources de financement, indicateurs et risques. Prévoir un plan de financement pluriannuel consolidé et une matrice de priorisation.

5.7 Phase 7 – Restitution, validation et appropriation

Prévoir une restitution intermédiaire du diagnostic et une restitution finale du plan d'action devant les instances du PAT. Remettre une synthèse de trois pages maximum et une présentation de dix diapositives maximum pour élus et partenaires. Les versions définitives et leurs sources éditables sont attendues au plus tard le 31 octobre 2028.

6. Méthodologie et exigences transversales

6.1 Terrain, qualité et traçabilité

L'offre décrira les journées de présence sur le territoire, le plan de prise de contact, les méthodes de collecte, le contrôle qualité et le recours éventuel à des médiateurs ou partenaires locaux. Les sources, millésimes, méthodes de calcul et limites seront documentés ; les estimations seront distinguées des observations. Une prestation exclusivement à distance est insuffisante pour atteindre les objectifs de concertation locale.

6.2 Participation inclusive et gestion des données

L'organisation des réunions tiendra compte des contraintes de déplacement et de disponibilité des agriculteurs et habitants. Les données nominatives seront collectées et exploitées uniquement aux fins de la mission ; les diffusions publiques seront anonymisées, sauf base appropriée et information des intéressés. Les données et outils produits seront remis en formats ouverts ou éditables (.xlsx/.csv, .gpkg, .docx, .pptx et PDF selon nature).

6.3 Articulation avec l'étude de faisabilité de la Maison

Les données utiles sur les besoins de transformation, de stockage, de logistique, de cuisine partagée et de commercialisation seront partagées avec l'équipe de l'étude de faisabilité, sous le contrôle de l'APOGU, pour éviter les doublons. La présente mission n'inclut ni le dimensionnement technique détaillé de l'équipement ni les études de maîtrise d'œuvre.

7. Gouvernance et suivi

Le pilotage relève de l'APOGU et des instances PAT. Le chef de mission du prestataire prépare et anime les séances relevant de son mandat, rend compte de l'avancement et signale les risques de délais, ressources ou qualité. Les comptes rendus de réunions structurantes seront remis dans les dix jours ouvrés.

- Une réunion de lancement et des points d'avancement périodiques ;
- Une restitution intermédiaire du diagnostic ;
- Au moins trois ateliers de co-construction ;
- Une réunion de prévalidation de la stratégie et une restitution finale ;
- Une transmission consolidée, au plus tard début août 2028, des résultats intermédiaires nécessaires au rapport conventionnel de l'APOGU.

8. Livrables contractuels

Les sept références ci-dessous regroupent les productions de la mission. Les comptes rendus d'entretiens, d'ateliers et de validation sont annexés aux dossiers concernés et archivés parmi les fichiers sources ; ils ne constituent pas des lignes de prix supplémentaires.

Réf. / échéance	Livrable	Contenu minimal
L0 · déc. 2026	Note de cadrage	Protocole, calendrier par mois, cartographie initiale des parties prenantes, outils d'enquête, dispositif de concertation, risques et jalons.
L1 · juin 2027	Corpus de données et atlas	Base d'acteurs et sources, données statistiques éditables, cartographie/atlas intermédiaire des acteurs et flux, fichiers SIG et métadonnées.
L2 · fév. 2028	Diagnostic territorial partagé	État des lieux, résultats des enquêtes, cartographie, besoins et attentes, contraintes et leviers, SWOT, enjeux hiérarchisés ; version provisoire à octobre 2027.
L3 · oct. 2028	Stratégie et plan d'action 2029–2034	Vision, axes, objectifs, fiches-actions, responsabilités, priorités, calendriers, indicateurs, budget et plan de financement ; version de travail transmissible début août 2028.
L4 · oct. 2028	Résumé exécutif	Trois pages maximum présentant diagnostic, enjeux, décisions prioritaires et perspectives.
L5 · oct. 2028	Présentation de synthèse	Diaporama de dix diapositives maximum à destination des élus, partenaires et financeurs.
L6 · oct. 2028	Dossier de sources final	Rapports, tableaux, bases et métadonnées, questionnaires, supports et comptes rendus, fichiers SIG, présentations et fiches-actions éditables.

Tous les livrables sont remis en PDF pour les documents de lecture et dans leurs formats natifs modifiables. Les versions externes respectent l'identité et les obligations de communication communiquées par l'APOGU.

9. Calendrier prévisionnel sur 24 mois

La durée d'exécution retenue est de 24 mois, du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2028, sous réserve de notification contractuelle et de confirmation de l'éligibilité du démarrage en novembre. Toute proposition doit respecter la remise définitive en octobre 2028 et le jalon intermédiaire d'août 2028.

Mois / dates	Travaux et jalons	Production
M1–M2 · nov.–déc. 2026	Lancement, collecte documentaire, protocole, plan de mobilisation et organisation des enquêtes.	L0 validé ; engagement contractuel avant le 31/12/2026.
M3–M8 · janv.–juin 2027	État des lieux, entretiens, données secondaires, cartographie des acteurs et des flux.	L1 – base et atlas intermédiaire.
M9–M12 · juil.–oct. 2027	Compléments d'enquête, analyse, diagnostic provisoire et restitution intermédiaire.	Version projet de L2.
M13–M16 · nov. 2027–fév. 2028	Diagnostic partagé validé ; hiérarchisation ; lancement de la co-construction stratégique.	L2 définitif.
M17–M21 · mars–juil. 2028	Ateliers, rédaction et chiffrage des fiches-actions, indicateurs, montage financier.	Version de travail de L3.
M22 · août 2028	Consolidation anticipée des acquis pour le bilan technique et financier intermédiaire du PAT.	Dossier de synthèse transmis à l'APOGU au plus tard le 10/08/2028.
M23–M24 · sept.–oct. 2028	Arbitrages, prévalidation, corrections, restitution finale et transfert des sources.	L3, L4, L5, L6 définitifs au plus tard le 31/10/2028.
Après prestation · 2029	Règlement administratif/financier du solde selon facturation et délais contractuels ; bilan final conventionnel porté par l'APOGU.	Aucune prolongation implicite des 24 mois d'étude.

Jalon impératif La remise finale en octobre 2028 laisse à l'APOGU un temps de consolidation pour son bilan conventionnel final de 2029. Les paiements prévus en 2029 ne prolongent pas la période de réalisation de l'étude.

10. Compétences et moyens attendus

La prestation peut être confiée à un professionnel, un bureau d'études ou un groupement disposant de compétences complémentaires. Les aptitudes sont appréciées au regard des fonctions à assurer et de preuves vérifiables, sans exigence d'implantation permanente en Guyane ni de prestation antérieure au bénéfice de l'APOGU.

Domaine	Capacité attendue / preuve possible
Agriculture et territoire	Analyse de filières agricoles, systèmes de production, débouchés, circuits courts ; expériences et diagnostics comparables.
Diagnostic alimentaire et social	Méthodes quantitatives et qualitatives ; pratiques alimentaires, accessibilité, solidarité, PANC ou sujets analogues.
Concertation et présence terrain	Animation multi-acteurs, conduite d'entretiens, plan de participation crédible, calendrier de présence à Saint-Laurent-du-Maroni.
Données et cartographie	Collecte, contrôle qualité, SIG, cartes des acteurs/flux et livraison de données ouvertes et réutilisables.
Pilotage et financements	Coordination de missions pluriannuelles, concertation institutionnelle, indicateurs, feuilles de route et plans de financement.
Contexte territorial	Prise en compte démontrée des particularités de l'Ouest guyanais ; compétences pouvant être acquises directement ou apportées par une organisation d'intervention adaptée.

Un chef de mission unique sera identifié ; les CV préciseront le rôle, la disponibilité et les jours prévus de chaque intervenant. Les références territoriales pertinentes sont appréciées sur la base de leur contenu et de leur comparabilité, et non d'une relation préexistante avec le maître d'ouvrage.

11. Présentation et remise des offres

11.1 Offre technique

- Note de compréhension : contexte, enjeux, hypothèses et difficultés anticipées.
- Méthode détaillée des phases 1 à 7 : sources, enquêtes, échantillonnage, participation, traitement de données, cartographie et concertation.
- Calendrier mois par mois de novembre 2026 à octobre 2028, avec jalons, jours par intervenant, présence terrain et relais éventuel.
- Composition de l'équipe et moyens, CV, répartition des compétences, sous-traitance ou groupement éventuel.
- Deux références comparables, ou preuves alternatives pertinentes, et un exemple anonymisé de livrable (diagnostic, carte, fiche-action ou tableau de bord).

- Mesures de qualité, confidentialité, transfert des fichiers et prévention des risques de calendrier.

11.2 Offre financière

Prix global et forfaitaire, exprimé en euros, avec la TVA ou le régime fiscal applicable. Le cadre de l'annexe 3 ventile jours, profils, tarifs, déplacements, animation, fournitures et frais. Le candidat signale les hypothèses de facturation et accepte le principe d'un paiement par jalons, avec solde programmé en 2029 dans le respect des délais applicables. La cohérence économique sera appréciée sans obligation de révéler des coûts confidentiels sans rapport avec l'offre.

11.3 Modalités de dépôt

Date limite envisagée : 25 octobre 2026 à 23 h 59 (heure de Guyane), sous réserve de confirmation sur l'avis public. Transmission : contact@apogu.fr, sauf autre modalité arrêtée et annoncée uniformément par l'APOGU. Les questions de portée générale seront traitées par écrit et la réponse utile communiquée simultanément à tous les candidats. Le délai de remise des offres sera prolongé si une modification substantielle du dossier l'exige.

12. Critères d'analyse des offres

L'APOGU arrête la grille et la méthode de notation avant ouverture des offres. Toutes les propositions recevables seront comparées selon les mêmes critères et le même périmètre contractuel.

Critère	Sous-critère et éléments examinés	Points
Valeur technique	Compréhension concrète des enjeux et du contexte territorial, enjeux PAT/PANC (10).	10
Valeur technique	Robustesse du protocole, des sources, des entretiens, des données et du SIG (15).	15
Valeur technique	Concertation inclusive, plan de mobilisation et réalisme de la présence terrain (12).	12
Valeur technique	Construction du plan d'action : priorisation, fiches, indicateurs et financement (10).	10
Valeur technique	Complémentarité de l'équipe, références et preuves comparables (8).	8
Valeur technique	Calendrier 24 mois, assurance qualité et gestion du jalon d'août 2028 (5).	5
Prix	Montant global comparable et décomposition. Note : $40 \times$ (prix recevable le plus bas / prix de l'offre évaluée).	40
TOTAL	Valeur technique : 60 points ; prix : 40 points.	100

Pour chaque sous-critère technique, notation motivée à partir d'une échelle commune : 0 = absent ; 1/4 = très insuffisant ; 2/4 = partiel ; 3/4 = satisfaisant ; 4/4 = précis et étayé. La notation est ramenée au nombre de points prévu. L'APOGU vérifie aussi la complétude des offres et peut solliciter des clarifications dans des conditions identiques pour tous, sans transformer la proposition initiale.

13. Conditions d'exécution et modalités financières

13.1 Collaboration et validation

L'APOGU met à disposition les ressources et contacts utiles disponibles ; le prestataire reste responsable de sa collecte, des relances, des analyses, de la qualité et du calendrier. Chaque livrable structurant est transmis en version projet, relu puis validé par l'APOGU ou l'instance désignée. Les corrections relevant du périmètre contractuel sont intégrées sans facturation complémentaire pendant la période d'exécution.

13.2 Confidentialité et droits sur les productions

Confidentialité des documents non publics ; traitement proportionné des données nominatives et diffusion anonymisée. L'APOGU reçoit les fichiers sources, données, supports et outils créés pour la mission, utilisables et actualisables pour le PAT, sous réserve des droits antérieurs clairement signalés dans l'offre et contractualisés.

13.3 Déplacements et continuité

Le candidat détaille ses journées sur le territoire, déplacements, animation et modalités de continuité ou remplacement en cas d'indisponibilité. Les dates de réunions seront convenues en tenant compte des contraintes des producteurs et des partenaires, sans remettre en cause les jalons contractuels.

13.4 Facturation et paiements

La décomposition suivante est proposée comme base de contractualisation. Elle tient compte de la trésorerie pluriannuelle du PAT. Chaque règlement est lié à une prestation effectivement réalisée et réceptionnée ; les dates définitives, modalités de facturation et délais légaux applicables seront précisés au contrat signé avec le titulaire.

Jalon	Condition indicative de facturation	Part
Fin 2026	Réception de L0 (note de cadrage et protocole).	10 %
Juin 2027	Réception de L1 (données et atlas intermédiaire).	20 %
Février 2028	Réception de L2 (diagnostic territorial partagé).	25 %
Août 2028	Remise des ateliers et de la version de travail structurée de L3, utilisable pour le bilan intermédiaire.	20 %
Solde programmé en 2029	Réception des versions finales L3–L6 au 31 octobre 2028 ; facturation du solde selon l'échéancier contractuel, avec règlement en 2029 dans le respect des délais légaux.	25 %

En particulier, la dernière facture pourra être programmée en décembre 2028 après réception définitive et son paiement en janvier 2029, sous réserve du contrat et des délais légaux de règlement. Le paiement du prestataire ne saurait être subordonné sans stipulation licite à l'encaissement du solde de la subvention de l'État par l'APOGU. L'APOGU vérifiera avec son financeur le traitement des factures et paiements dans son bilan final 2029.